L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION DURANT L'ETE,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 27 JUIN 1837.

☞ Les membres du comité d'arrangement pour la célébration de l'Anniversaire de notre Indépendance nationale sont requis de s'assembler *ce soir*, à 8 heures, à l'Arcade de Hewlett.

R. M. CARTER, chairman.

FATALE RENCONTRE.—Hier, dans la soirée, un individu dont nous n'avons pu connaître le nom, [illegible] au coin des rues Poydras et Philippa, d[illegible] municipalité, un homme qui depuis a déclaré s'appeler Miller, et lui tira un coup de pistolet dans le dos. On ne croit pas qu'il puisse en réchapper. L'assassin réussit à se sauver.

Le conseil de la première municipalité s'est assemblé hier soir. Lecture y fut donnée d'un message du maire relatif à l'émission des billets de la municipalité. Ce magistrat y exposait qu'ayant [illegible] que plusieurs membres du conseil s'étaient opposés à ce qu'on confiât au maire et au comité de finances le pouvoir d'émettre des valeurs pour une somme aussi considérable, il croyait devoir suggérer l'adoption d'une résolution qui rendît obligatoire l'autorisation du conseil pour l'émission de chaque série et qui exigeât qu'il fût justifié de l'emploi des billets mis en circulation.

Quant à l'article de l'ordonnance qui prescrivait que [illegible] fussent gravés au Nord, le maire informe [illegible] que d'après les renseignemens qu'il a reçus à ce [illegible], il est assuré que cette opération ne coûtera pas moins de douze mille piastres. Il termine en demandant une autorisation spéciale pour exécuter cette disposition de l'ordonnance, et suggère l'emploi d[illegible] traites comme plus économiques, en faisant imprimer, une quantité double de celle qui est nécessaire à la circulation, afin de pouvoir remplacer les billets usés et hors d'état de servir.

M. [illegible], rapporteur du comité de finances, pr[illegible] l'adoption du conseil quelques amendemens fondés sur les observations du Maire. Après avoir été [illegible] modifiés d'après les observations de MM. Cre[illegible] et Canon, ces amendemens furent adoptés et [illegible] dans l'ordonnance.

Il en résulte que la première série de cent mi[illegible] [illegible] aujourd'hui autorisée; [illegible] que les trois autres, [illegible] ne seront émises que sur une autorisation spéciale du conseil pour chacune d'elles et lorsqu'il aura été justifié de l'emploi de la première.

Des bons municipaux et de leur émission.

"Fou, auras-tu toujours des yeux pour ne point voir?"
RACINE.

L'idée d'émettre des bons de municipalités, [illegible] [illegible] pas encore au pour principe le désir de venir au secours du public, en suppléant, par un papier solide, [illegible] [illegible] au manque de circulation de l'argent. A la difficulté de changer les billets en fractions minimes. Sans nous arrêter aux inconvéniens financiers qui en peuvent résulter, tels que la disparition totale des espèces et autres, [illegible] [illegible] [illegible] ont été négligées les précautions [illegible], pour obvier aux fraudes [illegible] [illegible] cette émission ne peut manquer de donner lieu. La contrefaçon est celle de toutes qui cause la crainte la mieux fondée, et qui seule fait balancer le public à mettre un papier dont la solidité [illegible] [illegible] [illegible] sont incontestables. Cependant, au [illegible] de s'occuper de parer à cet inconvénient par des moyens irréfragables et qui tombent sous le sens au premier coup d'œil; on les est allé chercher dans [illegible] du burin et dans l'embellissement des [illegible]. La lithographie, [illegible] [illegible] [illegible] l'art qui permettait de pouvoir [illegible] au luxe un tant un escalin, c'est à [illegible] sagesse d'un conseil s'est arrêté sur un autre procédé que les planches seront gravées au Nord, ce qui sera aussi long que dispendieux, sans offrir plus de garantie contre la falsification, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Ce qui a [illegible] [illegible] [illegible] les bons municipaux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

L'émission nouvelle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des citoyens de toutes classes, se trouvera [illegible] [illegible] dans ses effets et ne tourne qu'au profit de [illegible] de banques. Déjà, [illegible] ces institutions ont dans leurs caveaux plus [illegible] deux millions [illegible], sous le spécieux prétexte d'empêcher le numéraire de sortir du pays. [illegible]

[illegible]

Nous [illegible], dans l'ordre social, [illegible] [illegible] de toutes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

La malle expresse arrivée [illegible] matin ne nous [illegible] pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles reçues dimanche. Les dates de New-York sont du 19.

A New York le marché aux actions était toujours dans un état languissant, à l'exception de celles de la Banque des Etats Unis qui ont subi une amélioration [illegible] autres sont toujours en baisse; la demande [illegible] [illegible] était considérable dans les denrées [illegible] coloniales, le café et le sucre obtiennent la préférence. Les prix sur les traites et sur les espèces sont si exorbitans que l'on adopte toute espèce de moyens pour faire tenir de l'argent en Europe.

Dernières nouvelles de la Floride.

Le capitaine D. Lagnel, de l'armée des Etats-Unis, arrivé à Savannah, annonce qu'un exprès parti de Tampa Bay le 14 juin, est arrivé à Garey's Ferry, et confirme la nouvelle que Micanopy, Jumper et autres avaient quitté Tampa avant le 14, mais que les officiers n'avaient pas lieu de douter de leur sincérité.

On attribue leur départ à l'irruption de la rougeole, que ces chefs prennent pour la petite vérole. Abraham, l'interprète nègre, était toujours à Tampa.

Micanopy a fait dire au général Jesup qu'il [illegible] "une langue étroite", ce qui veut dire qu'il [illegible] qu'il a dit.

Le capitaine D. Lagnel dit qu'il n'est pas vrai que les Creeks aient fourni des munitions aux Séminoles. Celles qu'ils ont reçues leur ont été fournies sur la requête des officiers commandant leur compagnies, lesquels sont tous attachés à l'armée des Etats-Unis, à l'exception de deux capitaines volontaires de la Georgie.

Les garnisons qui seront maintenues durant l'été seront, en outre de celle de Tampa, à Micanopy, Fort King, Fort Dade, Fort Harllee, sur la Santa-Fé Tulconotosassee, Picolata et St Augustin.

NOUVELLES D'EUROPE SIX JOURS PLUS RECENTES.

La *malle expresse* arrivée dimanche nous apporte nos correspondances régulières du Nord. Le navire *l'Indépendance*, capitaine *Neye*, parti de Liverpool le 24 de mai, est arrivé à New York avec des nouvelles jusqu'au jour de son départ de Liverpool, du 23 de Londres et du 21 de Paris.

A Liverpool et à Manchester, un assez grand nombre de faillites avaient encore eu lieu, et quoique les sommes prises séparément paraissent faibles, elles sont cependant très considérables réunies ensemble, une maison respectable de Glascow, commerçant avec la Nouvelle Orléans s'est aussi trouvée obligée de suspendre ses paiemens. On n'avait encore appris aucune nouvelle de la suspension des paiemens en espèces des banques des Etats Unis. La banque d'Angleterre se trouvait disait on dans l'impossibilité de soutenir plus long temps les maisons américaines; d'autres rapports annonçaient qu'elle avait positivement pris la résolution de refuser à ces maisons les secours qu'elles demanderaient.

Le marché aux Consolidés était ferme. Le coton avait de nouveau éprouvé à Liverpool une baisse de 1/4 à 1/2 d. Des nouvelles de la Russie annoncent que la commission du Lord Durham, concernant l'affaire du Vixen, avait été reçue par ce gouvernement d'une manière très amicale, et que les difficultés pouvaient être considérées comme terminées.

Une conférence eut lieu le 18 à la chambre des Lords et des Communes; il fut annoncé que les lords avaient concouru dans l'adoption de certaines résolutions concernant le gouvernement du Bas Canada.

M. Stevenson, ministre américain, a travaillé le 20 dans le bureau des affaires étrangères.

Quelques uns des prisonniers politiques mis en liberté [illegible] l'amnistie, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'exemple de Meunier, *et de se proclamer le quatrième.*

Le Sylvie-de-Grasse, parti du Havre le 17 mai, est arrivé à New York. Les nouvelles qu'il apporte [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'Indépendance. [illegible] [illegible] [illegible] le 19, et l'état du marché à la [illegible]. Le navire Concord était le seul à [illegible] [illegible] Nouvelle-Orléans, et devait partir le 25 mai. Le M[illegible] est parti le 15, pour la Nouvelle-Orléans.

FRANCE.

PARIS, 22 MAI 1837.

Le *Moniteur* contient une ordonnance [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la reine des Belges.

Il paraît par les dernières nouvelles reçues d'Afrique [illegible] [illegible] français [illegible] Damrémont, [illegible].

[illegible]

ESPAGNE.

Des lettres de Bayonne du 14 mai font mention [illegible] [illegible].

[illegible]

Le général commandant la 20me division militaire, au ministre de la guerre.

[illegible]

Bayonne 17 mai.—10 heures du soir.

Irun a été pris ce matin à une heure, au moment de [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La dépêche suivante a paru dans le *Moniteur.*

BAYONNE 18 MAI.—Fontarabie a capitulé [illegible], sans avoir fait aucune résistance; la garnison était composée de 250 soldats et de paysans armés.

BAYONNE 19 MAI.—10 heures.—Vingt bataillons et [illegible] escadrons carlistes ont passé hier l'Agra à Estella, marchant sur l'Arragon. L'expédition est maintenant en vue de Tribarren, qui a quitté avec douze bataillons et 600 hommes de cavalerie la Puente la Reyna. Un engagement ne peut manquer d'avoir lieu. L'avant-garde carliste était hier à Noain, à la séparation des divers chemins de Tudela et Sangüesa.

Tous les avantages importans obtenus par les troupes de la reine n'ont été achetés [illegible] [illegible] [illegible] nombre d'hommes de tués. [illegible] [illegible] Hernani, le correspondant du Morning Chronicle [illegible] colonel Cannan, commandant le bataillon royal d'Irlandais, composé de [illegible] [illegible] régiment, a été le premier à pénétrer dans Hernani. Lorsqu'il y arriva, avec une partie de ses hommes, la porte de la ville était fermée; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Le colonel Cannan monta alors par dessus la porte, sauta de l'autre côté, l'ouvrit et facilita de cette manière l'entrée de ses hommes. La ville était complètement déserte, à l'exception de quelques vieillards et de quelques femmes que l'on y avait laissé. La perte qu'ont fait devant Hernani n'excède pas plus de 60 hommes tués et blessés. Ce qui suit est l'extrait de l'adresse du général Espartero à son armée:

"Jetez un coup d'œil dans vos rangs, où se trouvent tant de héros, et vous reconnaîtrez les mêmes chefs qui ont souvent et avec tant de gloire, guidés nos pas aux combats, voyez les enfans de notre puissante alliée, la Grande-Bretagne, envieux de partager nos lauriers: voyez ce pavillon qui flotte triomphant également dans les mers glaciales des régions polaires, ainsi que la bannière castillane: voyez ces hauteurs qui nous séparent de cette France, témoin de nos combats, et prête à faire retentir dans toute l'Europe les échos de nos hymnes de victoire, et les gémissemens des vaincus.

"Soyez généreux envers ceux qui tomberont en votre pouvoir dans le combat à venir. Des héros tels que vous, ne doivent les regarder qu'en ennemis qui se présentent les armes à la main; mais lorsque les vaincus vous [illegible] une main fraternelle, ne [illegible] pas couler inutilement le sang.

L'ordre [illegible] ci-dessous a été lancé au même temps par le [illegible] général Chichester, commandant [illegible] anglaise.

[illegible] de nous mettre en campagne, il y a [illegible] le brigadier-général commandant [illegible] faire observer à la légion,

1. Que le [illegible] de l'armée espagnole marche avec nous, et qu'elle sera témoins de nos actes.

2. Que nous sommes les compatriotes du duc.

3. Que notre conduite est surveillée avec soin par des sincères amis et d'implacables ennemis; et que les louanges ou le blâme que nous mériterons, nous seront plus libéralement accordés en Angleterre.

Des lettres de Cadix du 5, confirment les informations que l'on avait reçues, qui annonçaient que don Miguel n'avait pas débarqué dans cette ville, comme il avait été rapporté. La personne que l'on supposait être le prince, était tout simplement un Italien nommé Vinon, qui est en prison avec un individu qui l'accompagnait.

LONDRES, 23 mai 1837.

Des nouvelles qui circulaient à Paris, ainsi que les dépêches télégraphiques, tendent à confirmer tout ce qui est relatif à l'Espagne; Don Sebastian a battu l'armée de Irribarren, et marche sur l'Arragon afin d'effectuer sa jonction avec Cabrera. Il a laissé Espartero sur les frontières françaises avec la seule armée qui puisse compléter les forces du prétendant. Dans la Catalogne, la rébellion des Libéraux l'a singulièrement favorisé, et ne laisse que très peu de doute sur les obstacles qui pourraient l'empêcher de se jeter sur Madrid. Le comte de Luchana, ne peut être avant bien des mois de préparatifs et d'arrangemens, transporté; quoiqu'en disent ses ennemis agiles son entrée dans la capitale ne causera aucune surprise, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il combat. Il peut [illegible] dans Madrid, et être claquemuré prisonnier, [illegible]. Les nobles, les négocians et les riches propriétaires de l'Espagne sont tous légués contre Don Carlos. Ils ne peuvent lui permettre d'habiter Madrid, sans se ruiner eux mêmes. Les propriétaires de terres dans tout le royaume ont perdu leurs fortunes par ses succès. Une armée mal conduite, et mal disciplinée, mais trois fois plus forte que les siennes, [illegible] opposés dans un pays où il n'est pas aidé par la France, ou par les défenses naturelles des montagnes de la Navarre. Don Carlos peut être pour un moment, le Roi de Madrid ou celui de la Biscaye, mais il ne pourra jamais être le Roi de l'Espagne.

Les mouvemens des républicains de la Catalogne paraissent prendre en même temps tous les jours plus de force. En outre de Reus Tarragona, qui se tient toujours ferme contre la reine, les forces républicaines se sont concentrées dans les environs de ces deux villes; Carthagène avait suivi le 5 leur exemple, et déclaré son indépendance.

BARCELONNE, 1er MAI 1837.

Nous vivons ici dans l'anxiété la plus grande. La Place d'Armes, l'Atrazanas, la Citadelle, le Montjouy, [illegible] [illegible] sont occupés par l'artillerie, [illegible] [illegible] [illegible] canon. [illegible]

[illegible]

BARCELONNE, 12 MAI.

[illegible]

(*Journal des Débats.*)

Les nouvelles de Barcelonne reçues à Paris le 20, [illegible] [illegible].

[illegible]

LONDRES, 23 mai au soir.—Les consolidés se sont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Le navire Emeress, parti de Gibraltar le 11 mai, est arrivé à New-York. Un passager a annoncé qu'à son départ le bateau à vapeur Carpin venait d'arriver de Lisbonne et annonçait qu'un fort engagement avait eu lieu en Espagne, entre les troupes de la reine et celles de don Carlos, et que celui ci avait perdu 6000 hommes. Comme nos nouvelles de Madrid sont du 13, et qu'elles n'en parlent pas, il est à croire que ce rapport est sans fondement.

Par cet arrivage on apprend que la peste faisait de grands ravages dans les états barbaresques, à l'exception de Tunis. Cette nouvelle cause beaucoup d'inquiétude en Espagne, en Italie, et les autres contrées de l'Europe bordant la Méditerranée.

Le Globe publie une proclamation du président, en date du 14 juin, par laquelle il abroge, en vertu d'un acte du congrès, approuvé le 13 juillet 1832, tout droit de tonnage prélevé jusqu'ici sur les bâtimens grecs. Cette mesure a déjà été adoptée par le gouvernement grec, en faveur de tout bâtiment américain.

Conseil de la 3me. Municipalité.

Séance du jeudi 22 juin 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent Messieurs Duvergnaud, Marigny, Bertrand, Kishaw, Montamat et Feraud.

Absent, Mr. Massicot.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite du compte hebdomadaire des recettes et dépenses de la Municipalité, rendu par le trésorier et balancé par $994 47 en caisse.

APPEL DES COMITES.

La majorité du comité de finances a fait le rapport suivant, qui, après dispensation des règles, a été adopté ainsi que les résolutions qui l'accompagnent.

"Le comité auquel a été référée la lettre du voyer, en date du 8 du courant, relative aux mesures proposées par cet officier pour l'organisation des différens employés chargés de surveiller les travaux de la municipalité, a l'honneur de soumettre au conseil la résolution suivante:

"Résolu que le département de la voirie pour cette municipalité, se composera d'un voyer, d'un député voyer, de trois surveillants et de deux conducteurs.

"Que les devoirs du voyer sont ceux fixés par les ordonnances maintenant en vigueur et ceux qui pourront lui être imposés par la suite.

"Que le député voyer remplacera le voyer dans toutes les opérations dont le voyer jugera à propos de le charger; bien entendu que le député voyer agira en tout ce qui lui sera [illegible] sous la responsabilité du voyer.

"Que les surveillants seront chargés de surveiller, sous les ordres du voyer, les ouvriers employés aux travaux de la municipalité et de veiller à la conservation des outils et ustensils qui leur seront confiés; et qu'ils devront remplir à cet égard les instructions qui leur seront données par le voyer.

"Que les conducteurs seront chargés de conduire les nègres de chaîne, et d'en surveiller les travaux d'après les ordres et instructions du voyer.

"Qu'à dater du premier juillet prochain, le député voyer, les surveillants et les conducteurs seront choisis par le voyer, qui pourra les changer quand il le jugera convenable, à l'exception du député voyer, qui ne pourra l'être sans l'approbation du comité de finances.

"Que la charge de député voyer n'étant créée que pour faciliter le voyer dans l'accomplissement de ses devoirs, il ne recevra de la municipalité aucun salaire, sauf au voyer à ne l'employer que de la manière qu'il jugera à propos.

Que les surveillants recevront chacun, du trésor de la municipalité la somme de $50 par mois et les conducteurs, celle de $15 par mois.

Résolu de plus, que la place de mesureur des matériaux, et celle de garde-magasin et intendant des chemins, sont et demeurent supprimées.

Signé G. MONTAMAT,
J. BERTRAND.
Comité de Finances.

ORDRE DU JOUR.

La résolution suivante, présentée par Mr Kilshaw à la séance précédente, a été adoptée à sa seconde lecture.

Attendu que par diverses ordonnances passées en l'année 1836, les propriétaires des terrains, étaient obligés à faire confectionner leurs banquettes en *curb et gutter stones.*

Et attendu que diverses banquettes ont été alors, depuis, confectionnées en bois d'une manière convenable et suffisante à la commodité du public, pour le présent.

Il est en conséquence résolu, que les ordonnances en question seront ainsi modifiées, (à l'exception de certaines rues dont la bordure du carrelage est commencée en *curb et gutter stones*) de manière à comprendre seulement ceux des lots, dont les banquettes ne sont pas encore faites, et dont les propriétaires auront l'option de les faire faire en *curb stones* ou en bois; pourvu toutefois que les dites banquettes soient convenablement remblayées afin d'offrir au public un passage sûr et commode.

Et il est de plus résolu, que les commissaires de police des différens districts veilleront à la prompte et fidèle exécution de cette ordonnance.

Sur motion de M Bertrand, et après dispensation des règles,

Attendu qu'il existe des doutes sur la validité de la souscription faite par le trésorier de cette municipalité au fonds capital de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne.

Attendu qu'il n'existe aucune résolution autorisant l'émission des *Bonds* de cette municipalité pour le montant de la souscription que la 3e municipalité a été autorisée à faire au fonds capital de la compagnie de Navigation du Lac Borgne.

Et attendu que par suite de ce qui précède, il doit exister des doutes sur la légalité de l'élection des quatre directeurs de la dite compagnie tenue le 8 du courant.

Il est en conséquence, résolu que le conseil approuve et confirme et ratifie la souscription faite par le trésorier de cette municipalité au fonds capital de la Compagnie de Navigation.

M. Feraud, l'un des membres de la direction du Canal du lac Borgne a donné sa démission en ces termes

Attendu les doutes sur la légalité de l'élection des directeurs du lac Borgne, je donne ma démission.

Sur motion de M. Marigny, le conseil a procédé immédiatement à l'élection d'un directeur en remplacement de M. Feraud, démissionnaire. M. Feraud a été réélu par acclamation. M. Feraud a déclaré ne pas accepter la place de directeur et le conseil n'a pas accepté cette nouvelle démission.

Sur motion de M Marigny, et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est autorisé à passer un acte de cession à la Compagnie du lac Borgne, des terrains que cette municipalité a achetés dans l'ilet '19', en par la Compagnie du lac Borgne s'obliger à payer les billets dont cette municipalité a pris réversion [illegible] argent comptant payé par cette municipalité pour lesdits terrains, et se réserve de se rembourser sur ces intérêts que l[illegible] aura à payer sur les bons qu'elle a fournis à la Compagnie du lac Borgne, avec intérêt sur les avances faites par cette municipalité pour l'achat des dits terrains.

Et il est bien entendu que tous les frais de commission, d'actes de vente, etc. seront remboursés par la dite compagnie.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain, 29 juin 1837.

Copie conforme,
J. B. S. ST-AMAND, Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	15 juin	Tampico........	21 mai
New York	19 juin	Mexico.........	1 juin
Philadelphie...	19 juin	Londres........	23 mai
Baltimore......	20 juin	Liverpool......	24 mai
Washington.....	19 juin	Paris..........	21 mai
Charleston.....	20 juin	Havre..........	16 mai
Havane.........	11 juin	Bordeaux.......	12 avril

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON, HIER.

72 b[illegible] Mississipi,		8 3/4
40	do	8
112		

NEW YORK, 17 juin 1837.

VENTES D'ACTIONS.

50 actions Banque des Etats Unis $106 1/2, 25 do. 107, 2 do 107 1/4

PHILADELPHIE, 19 juin.

VENTES D'ACTIONS.

12 actions Banque des E. U.			108
1	do	do	108 3/4
36	do	do	108
10	do	do	108 3/4
14	do	do	108 3/4

NEW YORK, 19 JUIN 1837.

VENTES D'ACTIONS.

50 actions Banque des Etats Unis, 30 jrs. 106

NEW YORK, 17 juin 1837.

COTON.—Les transactions qui ont eu lieu dans le marché aux cotons, pendant les trois derniers jours, ont été [illegible] sans aucune variation dans les prix. Les ventes [illegible] pour exportation et pour les besoins de l'intérieur, comprenne 600 b. Uplands de 8 1/2 à 11 1/2, 300 Floride 8 1/2 à 10 1/2, [illegible].

CHARLESTON, 20 juin 1837.

COTON—Les transactions qui se sont faites dans le coton de l'Upland ont été tardives depuis notre dernier rapport, [illegible] qui ont eu lieu sont 6 et prix de la semaine passée.

Extrait d'une lettre de Liverpool datée du 24 mai.

Je suis peiné de vous dire que les choses vont de plus en plus mal à Liverpool. Les grandes maisons de commerce de Rotsch, Ogden & Co. ont suspendu leurs paiemens [illegible] le navire *North America*, [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

LIVERPOOL, 20 mai 1837.

COTON.—Notre marché aux cotons a été excessivement déprécié, et bien qu'il ait été un peu plus animé à la fermeture de la semaine, toujours est-il que les qualités moyennes américaines ont éprouvé une baisse de 1/2d et les meilleures qualités 1/4d par livre depuis nos dernières cotations. Les Brazils, les Egyptiens, et ceux des Indes Orientales ont aussi éprouvé une baisse de 1/4d par liv. Il y a cependant aujourd'hui de meilleures demandes; et les acheteurs sont plus nombreux que les vendeurs. Les affaires de cette semaine comprennent 40 Sea Island, 21d à 27d; 506 *Bowed*, 5 à 7 1/2; 3240 Mobile, Alabama et Tennessee 4 1/2d à 7 5/8d; 6000 Orléans 4 1/4d à 8 1/2; 590 Fernambuco, Parahiba, etc. 7 1/2 à 10 1/2d; 570 Bahia et Macao, 5 3/4 à 8, 200 Maranham 7d à 9 5/8 9 1/2; 40 Demerara 12d à 13; Egyptiens 8 1/4 à 11; 20 Manille 5 1/2d; 1170 Surate 3 1/4 et 80 Bengale à 3 1/2d à 3 3/4 la liv., formant ensemble 17,360 bales, dont 2500 américains par spéculation, avec 2400 américains, 80 Pernambuco; 350 Surat et 80 Bengale pour exportation.

LIVERPOOL, 24 mai 1837.

Coton—La demande pour cet article a été active depuis vendredi passé, et les prix pour les qualités américaines les plus courantes ont augmenté de 1/4d par livre. Les ventes de samedi sont de 5000 sacs, lundi 5000, et aujourd'hui 3500 à 4000 sacs. De cet assemblage d'affaires depuis vendredi, 200 américains ont été pris par spéculation, et 600 américains et 100 Surat pour exportation.—Arrivés depuis vendredi trois navires des Etats-Unis.

Marché du Havre, 16 mai.

COTONS—Les transactions qui ont eu lieu dans cet article ont été étendues depuis notre dernier rapport, mais elles ne se sont faites qu'à une réduction qui peut être évaluée dans quelques occasions de 5 à 7 1/2 centimes par kilog. conformément aux qualités.

Les ventes s'élèvent du 7 au 15, en y comprenant 9654 balles consistant en 5910 b. de la Nouvelle Orléans, dont 20 balles se trouvaient d'une qualité inférieure, à 60f; 35 à 70f; 910 à 75f. à 88f; 4163 à 81 à 93f. 50; 393 à 95f; 35 à 96 50; 145 à 97f; 47 à 98f; 100 à 100f; et 38 à 102f 50; 1700 Mobile dont 100 à 80f; 998 à 83 à 90f; 491 à 91f à 95f; 100 à 97 f. 50; et 11 à 107 f. 50; 1692 Uplands dont 20 d'une qualité inférieure, 651 91 à 75f; 74 à 79f; 135 à 80f; 656 à 85 f. à 91f; 684 à 91 à 99f; 30 à 100f. 10 à 101f. et 41 à 102f 50; 80 Texas à 99f. 50, tous droits payés.

SUCRE—Nous avons une demande active pour le sucre de la Guadeloupe et de la Martinique, pour la commerce de l'intérieur, à une augmentation de 50c. par 50 kil.

CAFE—Le St. Domingue a été vendu à une réduction de 1 à 2 centimes des prix antérieurs. Les ventes embrassent 2985 belle couleur de St. Domingue de 54 3/8 à 52 1/2; 72 ordinaire à bon 50 5/8; 415 do. endommagé, vendus à l'encan, droits payés à 93c à 1f 4 c; 455 de endommagé de la Havane do. à 1f 5 à 1f 18; 269 du fin Java, droits payés à 1f. 10; 22 barils Guadeloupe fin à 1f. 47 1/2.

HAVRE, 16 mai.

COTON—279 balles de la Louisiane, 84 à 93; 258 Florides, 79 à 80; 47 Georgie à 80.

HAVRE, 16 Mai.

Les banquiers de Paris ont consenti à faire un prêt de dix millions aux négocians du Havre, en prenant pour sécurité du coton à bas prix; mais cela n'a pas empêché les protêts des traites qui arrivent en grande quantité par tous les paquebots de New-York.

Si les maisons américaines de Londres, qui sont actuellement soutenues par la banque d'Angleterre, venaient à culbuter, la secousse se ferait fortement sentir à Paris, où de fortes commandes ont été remplies avec condition de tirer sur elles.

Les embarras du commerce se répandent sur notre pays comme une avalanche. Notre ruine commune paraît menacer les villes et les campagnes, mais ayant bien observé tout ce qui se faisait ici depuis quelque temps, je ne vois rien que ce que j'avais prévu.

A quelques exceptions près, les maisons qui ont été engagées dans le commerce américain, doivent souffrir beaucoup, quelques-unes d'une manière désastreuse; mais jusqu'à ce moment il n'y a pas eu de faillite. Ceci est dû à la précaution prise de protester les traites des Etats-Unis à un montant, peut être, de cinq à six millions, circonstance qui doit agraver le mal, déjà trop grand aux Etats Unis.

LES personnes qui désirent entreprendre la fouille du Canal du Lac Borghe, sont invitées à envoyer avant le 15 de juillet leurs soumissions cachetées au bureau de la Compagnie, encoignure Grape et Champs Elysées, où ils pourront examiner les plans du Canal [illegible]

FARINE—1200 barils farine, en débarquement et à vendre par [illegible] M. MAHER, 21 Poydras.

Les amis et connaissances de M. Ant. Carrière, sont priés d'assister aux funérailles de sa fille aînée, Mademoiselle Sophie, décédée hier; le convoi partira de son domicile, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, aujourd'hui mardi, à quatre heures et demi après midi. 27 juin

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Norman, Wood, Liverpool, S & J P Whitney
Navire Amelia, Hutchinson, Rotterdam, Fred. Frey & Co.
Goel. Laurens, Olmy, Attakapas. capitaine

Arrivés.

Bateau à vapeur Hail Columbia, Pease, de Louisville, avec un chargement de tabac, coton, whiskey et graisse.

Bateau à vapeur De Kalb, Lemmon, Little Rock, avec du malle.

Bateau à vapeur Cavalier, Powers, de Webbers Falls.

Bateau à vapeur Levant, Gubanche, Little Rock, sans chargement.

Bateau à vapeur Mazeppa, Sutton, Mobile.

☞ Pour les autres arrivages, voyez l'Anglais.

Théâtre Italien.

MARDI, 27 JUIN 1837,
La première représentation de
LES MONTAIGU ET LES CAPULET,
ou
ROMEO ET JULIETTE,
Grand Opéra en 3 actes.
☞ On commencera à 8 heures.

ATTENTION, VOLTIGEURS D'ORLEANS!

LA compagnie prendra les armes demain mardi 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, pour rendre les derniers devoirs à feu Mr GERDALIS, membre honoraire de la compagnie. Lieu ordinaire du rendez-vous, chez Michel Legeai, encoignure d'Orléans, équipement complet, pantalon blanc, veste blanche et pompon.

Messieurs les officiers de la légion sont respectueusement invités de vouloir bien nous faire l'honneur d'un piquet de leur compagnie respective.

Par ordre du lieutenant commandant,
LACOSTE, sergent major.
Nlle.-Orléans, 26 juin 1837.

GARDES D'ORLEANS, Attention!

Les deux compagnies se réuniront mercredi prochain, vingt huit du courant, à huit heures précises du soir—rendez vous à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, tenue d'été, briquet seulement (en schakos).—Par ordre du lieut. commandant,
27 juin G. CRUZAT, sergt. major.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir du lundi, 26 du courant, 33 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 41 1/4 onces.
[illegible]4 juin DENIS PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter de lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errans dans les rues de la troisième municipalité.
Le 26 juin 1837. D. PRIEUR, maire.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

Nlle. Orléans, 16 juin 1837.

CETTE institution sera fermée le 4 juillet prochain, les billets échéant ce dit jour devront être payés la veille, lundi 3, et les billets offerts à l'escompte devront être présentés le samedi précédent.
27 juin L. BERNARD, caissier p. in.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

26 juin 1837.

CETTE institution sera fermée le 4 de juillet prochain. Tous les billets qui seront dus ce jour là devront être payés lundi 3. Les offres devront être également faits le samedi précédent.
JAMES B. MARKS,
27 juin Assistant caissier.

Bureau du Recorder de la 3me. municipalité.

Nouvelle Orléans le 27 juin 1837.

AVIS—Le 14 juin courant vers une ou deux heures de l'après midi, divers objets ont été volés d'une charrette en face du marché aux légumes; les personnes qui ont commis le vol ayant été arrêtées et les objets retrouvés, [illegible] [illegible] prié de passer au bureau du soussigné dans le plus bref délai pour en faire la reconnaissance.
27 mai—6 L. U. GALENNIE, recorder.

PERDU OU EGARE.

UN billet à ordre tiré par J. J[illegible], à l'ordre de B. Beauregard, pour la somme de $251 2 cents de novembre dernier, et payable à quatre mois de date, une récompense honnête sera donnée à celui qui l'aura trouvé et qui le remettra à
27 juin—3 J. & T. DUPLESSIS.

EGARE—Il a été égaré la semaine dernière un billet de $45[illegible] tiré par C. Delahoussaie à l'ordre de P. Delahoussaie, payable à la fin du mois dernier, à une récompense [illegible] [illegible].
27 juin—6 ED. PLANCHARD.

JUMENT EGAREE—Vendredi de la semaine dernière, il s'est échappé de l'habitation du soussigné, une jument bai brune, marquée [illegible] sur l'épaule gauche, [illegible]. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui la ramènera à l'habitation Bienvenu, à la Terre aux Bœufs, ou à celle des soussignés à M. Gaspard Ripie, encoignure Poète et Levée, faubourg Marigny.
27 juin—1 ANDRE FREDERICO.

ANIMAUX EPAVES.

Paroisse de Jefferson.

IL a été conduit au Syndic du 3me arrondissement les animaux épaves suivants, savoir:

Un Cheval Bay, à tout crain, sans étampe apparente.

Un Cheval alezan clair, les deux pieds derrière blanc et sans étampe apparente.

Un étalon canelle, étampé g. [illegible]

Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 29 Juin prochain, ils seront vendus, le jour à dix heures du matin, au lieu du dépôt chez M. Lacoste, [illegible].
27 juin R. BEAUVAIS, Syndic.

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, en bon ordre, en débarquement du navire Brunette, à vendre par
27 juin—3 GEO BEDFORD, 22 Bienville.

150 BARILS de mess Porc, 150 barils de prime Porc, 20 barils de Whiskey, 300 barils de Farine superfine, 28 boucauds de Jambons de Cincinnati, 300 barriques de Graisse, à vendre par G. DORSEY,
27 juin 44, Nouvelle-Levée.

BILLETS de la banque des Etats Unis, à vendre à la convenance des acheteurs, par
ROBINSON & Co.,
27 juin no 45 rue du Camp.

ESPECES—On demande des espèces, s'adresser à
ROBINSON & Co.,
27 juin no 45 rue du Camp.

OR ET ARGENT—On demande de l'or et de l'argent, pour lesquels on paiera le prix le plus élevé du marché, s'adresser à
ROBINSON & Co,
27 juin no 45 rue du Camp.

FER BLANC—1,500 caisses de grandeur convenable, des marques les plus réputées, à vendre par COIT & Co.,
27 juin no 20 rue de la Douane.

JAMBON—40 boucauds jambon frais de Cincinnati, à vendre par
27 juin HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE ET BEURRE—20 barils et 100 tinettes graisse, et 20 tinettes beurre de l'Ohio, à vendre par
27 juin HEFFORD & SORGENFREY.

MAIS EN SAC—800 sacs maïs, en débarquement et à vendre par
27 juin HEFFORD & SORGENFREY.

FEUILLES EN CUIVRE—300 paquets première qualité R. G., à vendre par
COIT & Co.
27 juin no 20 rue de la Douane.

FEUILLES DE FER DE LA RUSSIE—200 paquets de première qualité, à vendre par
COIT & Co.
27 juin no 20 rue de la Douane.

Ventes par le Shérif.

John Hall contre Alfred Wiley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi le 15 de juillet prochain, à une heure de relevée, savoir, les billets ci-après désignés.

Billet de Victor Wiltz, payable le 19 jan. 1839,						5000
Billet de Cogley, (protesté)						301 33
Billet de Ed. Hall, accepté par Wm. Bryan, protesté,						2446 97
Do	do	do	do	do		1131 16
Do	do	do	do	do		285
Do	do	do	do	do		844 76
						$10,009 21

Saisis dans l'affaire ci-dessus—Conditions, comptant.
27 juin FRED BUISSON, shérif.

Mme. Palmyre Louve, épouse de F. Formento, contre Samuel Thompson.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de saisie et de vente, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Mercredi le 2 août, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Sept lots de terre, situés une partie dans le faubourg Rouffi, et l'autre partie dans le faubourg Lacourse, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, et 12, dans l'ilet borné les rues Edward et Pacaniers, faubourg Annonciation et rue du Bassin, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 23 décembre 1834, et annexé à un acte passé par devant ledit notaire, le 24 mars 1835, lesdits lots ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces et deux lignes de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 7, mesure 31 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 8, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Lot No 9, mesure 31 pieds, de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 10, mesure 31 pieds, 11 pouces et 2 lignes, de face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue du Bassin.

Lot No. 11, mesure 32 pieds, de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 12, mesure 31 pieds, 11 pouces et 2 lignes, de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, comptant, pour satisfaire la dette de la demanderesse, et les frais du procès, et la balance moitié comptant, et l'autre moitié payable le 20 Mai 1838.
27 juin FRED. BUISSON, Shérif.

A LOUER.

LE haut de la Maison No 47, rue Conti, maintenant occupé par Mr J. F. Preston. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
27 juin—3

A LOUER—Le soussigné offre à louer sa résidence d'été, située dans la rue Piété, faubourg Declouet. Pour plus amples renseignemens, s'adresser sur les lieux ou à
27 juin—3 WM. NOTT, rue Royale.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu George Mather de la paroisse de St. Jacques, sont priées de les faire sans délai, authentiquement au soussigné, pour être réglées ou liquidées, et ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de payer le plus promptement possible.
Paroisse St Jacques Louisiane, 15 juin 1837.
20 juin—3.1ps AURORE MATHER.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payées à quiconque délivrera à la geôle ou au soussigné le nègre JOHN SCOTT, parti marron depuis quatre mois, âgé à peu près de 30 ans, 5 pieds 6 à 8 pouces de hauteur, et d'une bonne taille. Il a une cicatrice au dessus de l'œil gauche reçu par un coup de hache, et deux saignées sur le bras gauche. Il parle un peu sur le bout de la langue et appartenait avant à Mrs. Frerot, frères.

LOUIS SCHMIDT,
au Gang Saw Mill, dans le
27 juin—15 faubourg Livaudais.

SUCCESSION DE M. C. B RISINGSON.

Laurent Bordier contre la veuve du décédé, Tutrice des héritiers mineurs.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans, faubourg Marigny, en cette ville, le vendredi le 14 juillet prochain à 5 heures de relevée après midi.

Le contenu d'une boutique de forgeron, consistant, savoir: soufflets de forge, enclumes, marteaux, pinces, un lot de tour en l'air, bancs, étaux, un lot d'outils assortis, un lot de vieux fers, tenailles, pinces, lanternes, un lot de fer et divers articles appartenant à l'établissement. Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions comptant. FRED BUISSON,
24 juin Shérif

Wakeman & Palmer contre Thomas Bridges et les propriétaires de la goëlette Urchin.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, le 27 de juillet prochain, à une heure de relevée.

La goëlette Urchin, ses agrès, apparaux, etc., saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
24 juin FRED. BUISSON, shérif.

Daniel T. Waldin et Isaac T. Preston contre H. L. Ledyard.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu sur les lieux, sur la Nouvelle Levée, aux magasins no. 109 et 110, le samedi 8 juillet, à 10 heures du matin.

Une quantité de barils de Whiskey; do de vinaigre; plusieurs chapeaux contenus dans une boîte, une citerne contenant de la liqueur et d'autres articles.

Un appareil et ustensiles pour distiller, etc. Conditions, comptant.
24 juin FRED. BUISSON, shérif.

J. R. Hyde & Beecher contre P. B. Phelps et E. C. Whitehead.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 1er août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Le tiers indivis d'une certaine maison et lot de terre appartenant à M Celia Whitehead.

Ledit lot ayant 60 pieds de face à la rue Apollo et 120 pieds sur la rue Calliope, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, pour satisfaire la somme de $2097 25, avec les intérêts à 5 pour cent, $750 du 5 mars 1834 jusqu'à parfait paiement; 750 du 7 mai 1834, jusqu'à parfait paiement; $750 25 cts. du 7 mai 1835, mêmes intérêts jusqu'à parfait paiement, $6 protêt et $7 87c frais de cour. Conditions: comptant.
24 juin FRED BUISSON, shérif.

D. F. Burthe et Lucien G. Helligsberg contre Richard Hagan.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le jeudi le 20 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

1o Lot no 10 mesurant 28 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces 7 lignes, sur la ligne qui le sépare en face du fond des lots nos 5 à 9 inclusivement, et la même profondeur sur l'autre côté de la ligne qui le sépare du lot no 11.

2o Lot no 11 mesurant 35 pieds, 2 pouces de face à la rue St Jean, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces et 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no 10, et 123 pieds 8 pouces et 4 lignes en profondeur sur le côté opposé de la dite ligne.

3o Lot no 47 mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod et 28 pieds 9 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur et face à la rue St Pierre de 110 pieds.

4o Lots nos 48 et 49 mesurant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

5o Lots nos 57 et 58 mesurant chacun, 28 pieds de face à la rue St. Pierre. No 57 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du fond des lots nos 47 et 51, inclusivement, et 128 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots no 58, et no 58 ayant une profondeur de 128 pieds 7 pouces une ligne sur la ligne qui le divise du lot no 59.

6o Lot no 59 mesurant 25 pieds 5 pouces deux lignes de face à la rue St Pierre et 19 pieds 9 pouces 4 lignes dans le fond sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du faubourg Ste Marie, de la propriété appartenant jadis à la compagnie de la banque du Canal.

7o Lot no 30 mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds.

8o Lot no 35 mesurant 32 pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue St Paul sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du fond des lots no 30 à 34 inclusivement et 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 36.

9o Lot no 36 mesurant 45 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Paul, et 42 pieds 3 pouces 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 35, et de 138 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne opposée.

10o Lot no 37 mesurant 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre et 42 pieds 3 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 3[illegible] et de 133 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne opposée.

11o Lots nos 43, 44 et 45, mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur.

14o Lot no 46 mesurant 25 pieds 8 pouces 4 lignes de face sur la rue Girod, et 25 pieds 9 pouces 5 lignes dans le fond sur 110 pieds de profondeur et face à la rue S. Pierre.

13o Lots nos 62,63 et 64 mesurant chacun 28 pieds de face à la rue St Pierre, no 62 ayant 128 pieds 7 pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot no 61.

No 63 ayant en profondeur 123 pieds 7 pouces une ligne sur la ligne du lot no 62, et le no 64 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du lot no 6[illegible], et 124 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du fond des lots no 42 à 46 inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations sur le dit lot de terre qui lui appartiennent.

Les propriétés ci-dessus seront vendues aux conditions et termes ci-après:

[illegible] billets payables comptant, chacun pour satisfaire $366 66 2/3 montant de chaque billet protesté du 29 mars 1837, ensemble avec les frais de protêt de $1 50 sur chaque billet et les intérêts et frais du procès, et la balance en deux termes égaux de $366 66 2/3, le premier billet dû le 26 mars 1838 et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 47, 48, 49 57, 58, 59, comptant chacun, pour payer $422 22 2/9 montant d'un billet protesté, ensemble avec $5 pour chaque protêt et les intérêts du 29 mars 1837 jour du protêt et les frais du procès et la balance en deux termes égaux de $422 22 2/9, lesquels paiemens seront dûs le 26 mars 1838 et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 30, 35, 36 et 37, comptant pour satisfaire $277 77 7/9, montant du billet protesté, $5 frais de protêt, intérêts du 29 mars 1837, et la balance payable en deux termes égaux de $277 77 7/9, le premier billet 26 mars 1838 et le second le 26 mars 1839.

Lots nos 43, 44, 45, 46, 62, 63 et 64, comptant pour chaque billet de $250, $5 frais de protêt, intérêts du 29 mars 1837 et la balance en deux paiemens égaux $925, le premier payable le 26 mars 1838, et le second le 26 mars 1839, pour satisfaire le demandeur en $1927 77 7/9 frais de protêts, et intérêts du 29 de mars 1837, et les frais du procès.

FRED. BUISSON,
15 juin Shérif.

SUCCESSION DE MOCTEZUMA—Vente par le régistre des testamens—Lundi le dixième jour de juillet 1837, à dix heures A. M. rue des Ramparts entre les rues Orléans et St. Pierre, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du 20 juin 1837. J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Ildefonso M. de Moctezuma, les effets mobiliers dépendant de sa succession.

Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 juin Régistre des testamens.

GRAINES DE JARDINAGE, FRAICHES, De Thorburn.

LE soussigné fait ses sincères remercîmens à ses amis et au public, pour le patronage libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé ses affaires au No 67, rue de la Commune. Il donne l'assurance que rien ne sera négligé de sa part, pour avoir sans cesse en vente un bon approvisionnement de Graines fraîches et véritables, ainsi que des graines pour les fermiers, de toute description et de qualité supérieure.

Devant se rendre à New York pour faire choix de graines, bourgeons de fleurs et de plantes pour l'automne, il fera vendre ses graines par Mr Cousin, jardinier expérimenté, au No, 284, rue de la Commune, jusqu'à son retour, au 1er. septembre.

Dahlias doubles en pots, qui doivent fleurir ce mois, de même en baquets, graines pour serins, cages et graines pour oiseaux, à vendre chez Mr Cousin.
24 juin—3 WILLIAM DINN.

EPAVES.

IL a été conduit chez le syndic de Gentilly, un cheval alezan crains blancs, les quatre pieds ferrés; n'ayant aucune marque apparente.

Un cheval alezan brulé, les quatre pieds ferrés n'ayant aucune marque apparente.

Si, dix jours après la publication du présent avis les dits chevaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus sur le lieu le lundi 10 juillet, à cinq heures de l'après midi, conformément aux ordonnances.
24 juin A. BRUGIER, syndic.

EAU-DE-VIE—30 barils Eau-de-vie de première preuve, 20 dito 4me preuve, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
24 juin rue Gravier, No 34.

CIDRE—100 caisses Cidre, reçu et à vendre par
ROBERT H. WHITE,
24 juin rue Gravier, No 34.

WHISKEY—50 barils vieux Whiskey de Monongahela, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
24 juin rue Gravier, No 34.

HUILE DE PALMA CHRISTI—No. 1 et 2, en magasin, à vendre par
24 juin LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

AVIS—Les propriétaires des Drays et Tombereaux, qui ont été arrêtés le 29 mai et le 15 courant, sont priés de venir les réclamer dans le plus bref délai en payant les frais, sous peine des quels les dits drays et tombereaux, seront vendus quinze jours après la présente publication selon les ordonnances du Conseil de ville, de la première municipalité.
G D LAMBERT,
24 juin—3 Collecteur de la 1ère Mté.

SUCCESSION DE NICOLET—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi le premier août 1837, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 19 juin 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de *Théodore Nicolet*, décédé, les esclaves ci après décrits, savoir:

Une négresse nommée Nancy, âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse, appartenant au défunt *Théodore Nicolet*, par l'achat qu'il en a fait de Sam. J. Hite, par acte au rapport de Félix Grima, notaire.

Un certain nègre nommé Billy, âgé d'environ vingt-deux ans, domestique de maison et appartenant à la succession de Théodore Nicolet par l'achat qu'il en a fait de Madame C. Lesseps, par acte au rapport de Félix Grima, notaire, sous la date du vingt-trois février 1836.

Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente par devant N. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 juin

POUR ALEXANDRIE ET NATCHITOCHES, Et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur Cavalier, capitaine Powers, partira comme est dit ci-dessus, mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Conti, ou à KIMBALL & POMROY,
27 juin No 6 Levée du front.

POUR LITTLEROCK, PORT GIBSON, VAN BUREN.

LE bateau à vapeur, neuf, tirant peu d'eau, Monmouth, cap. Eastman, partira pour les endroits ci-dessus et s'arrêtera aux places intermédiaires, mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
24 juin EASTMAN & BROTHERS.

POUR CINCINNATI.

Le steamer bon marcheur tirant peu d'eau, GENERAL WAYNE, capt G. C. Castleman, est prêt à recevoir son fret et sera expédié incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de la rue Girod, ou à JOSEPH LANDIS & CO.
24 juin No 14 rue Povdras.

Pour fort Gibson, Van Buren, Little Rock, et tous les ports intermédiaires, dans l'Arkansas.

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, à chambres à étages, capitaine Halderman, étant attendu à chaque instant et ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à
LAVILLEBEUVRE & WATSON,
23 juin no 17 rue des Magasins.

POUR ST MARTINVILLE, NEW IBERIA et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf AJAX, capitaine G. Raver, partira pour les endroits ci-dessus, samedi prochain 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, ou à
GRAY, DURIVE & Co,
22 juin no 42 Nlle Levée.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & MADISONVILLE, [Nouvel arrangement.]

Le bateau à vapeur PONTCHARTRAIN, capt. Knight, ne pouvant, sans s'exposer à des avaries, continuer ses voyages jusqu'au débarcadère de Covington, s'arrêtera désormais à Madisonville; et pour donner plus de commodités au public, il fera un voyage tous les jours. Les passagers, à leur arrivée à Madisonville, trouveront constamment des voitures pour Covington, et leurs frais seront les mêmes que précédemment.

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi à l'arrivée des chars qui auront quitté la ville à 5 heures de l'après midi, le Pontchartrain partira pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 6 heures du matin, il partira de Madisonville pour Lewisbourg, Mandeville et le railroad.

Le samedi au soir, à l'arrivée des chars de 5 heures, il partira pour les mêmes lieux, et s'en reviendra la nuit même, pour

Le dimanche, faire son voyage ordinaire, partant du railroad le matin, à l'arrivée des chars de 7 heures, et de Madisonville à 5 heures de l'après midi.

Le déjeûner sera servi tous les jours à 8 heures, le dîner à 4 heures, et rien ne sera négligé pour l'agrément des passagers.
20 juin—6

AVIS DE BATEAUX A VAPEUR—Arrangemens permanens pour l'été. Le CRUSADER, capitaine Hereford, partira du bout du chemin à coulisses du lac, tous les samedi et mardi de chaque semaine, à 6 heures du soir, et touchera à la Baie St Louis, Passe à Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula: le capitaine portera l'attention qui est due aux familles et passagers, et l'on sera aussi commodément à bord de son bateau que sur aucun de ceux qui naviguent sur le lac. Le Crusader est neuf et bien bâti, il tire peu d'eau, et est composé d'officiers prudens. L'attention du capitaine ne se portera toujours au genre de commerce pour lequel est annoncé ce bateau; il espère que les soins qu'il mettra dans l'accomplissement de ses devoirs lui mériteront un peu bienveillant du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN G. ROWLAND,
17 juin—1m 47 Vieille Levée

POUR NEW YORK—Le beau navire AI HOGARTH, fin voilier, capitaine Crocker, partira le 10 juillet. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
27 juin rue Bienville, no 14.

POUR NEW YORK.

LE brick supérieur et fin voilier LIGONIA, cap. Crawford, doublé et chevillé en cuivre, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à LEVI H GALE,
27 juin No 93, rue de la Commune

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier OPELOUSSAS, capitaine Collins, ayant la majeure partie de son chargement engagé, peut prendre quelque léger fret, pour le reste du quel ou pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
27 juin 14, rue Bienville

POUR PHILADELPHIE—La barque AI HERCULES, capitaine J. Marks, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
27 juin JAMES REED & Co, 25 rue Royale

POUR LIVERPOOL—Le navire ST-CLOUD, capitaine Coburn, pour fret ou passage, s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.,
27 juin no 65, Gravier.

POUR LA HAVANE.

LE brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, partira sous le plus bref délai. Pour passage, s'adresser à bord, au dessus du marché aux Viandes, ou à HARRISON, CLAGG & Co.
27 juin rue de la Douane.

Pour Brazoria & Columbia—La goëlette fin voilier COLUMBUS, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Place d'Armes, ou à
24 juin JAMES REED & Co 25 rue Royale

POUR MATAGORDA—La goëlette MARTHA, capitaine Wheelwright, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord ou à
J C ROWLAND,
22 juin no 47 Vieille Levée.

POUR MATAGORDA—La goëlette neuve ALLA WILLA, capitaine Jackson, partira positivement lundi prochain. Pour léger fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Place d'Armes, ou à JOHN G ROWLAND,
22 juin 47, Vieille Levée.

A VENDRE OU A LOUER—Une maison neuve située au faubourg Washington, rue Barthelemy, immédiatement après l'habitation de M. Macarty et à un quart du fleuve; cette maison est bâtie sur un terrain de quarante pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et elle se compose de quatre appartemens et une galerie avec deux cabinets, une cuisine de trois chambres, une écurie et remise; le tout couvert en ardoises et en briques; il y a sur le devant un petit jardin, c'est une résidence d'été très agréable. S'adresser à L GARNIER,
17 juin—6 181, rue Royale.

UN jeune homme pouvant donner de bonnes recommandations et parlant l'anglais et le français désirerait se placer à la campagne, soit dans un magasin de marchandises sèches ou dans un magasin de groceries. 24 juin—3

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par 24 juin G DORSEY, 44 Nlle Levée

JAMBONS—40 boucauts jambon de Cincinnati, reçu par le bateau à vapeur Général Wayne, à vendre par G. DORSEY,
24 juin 44, Nouvelle Levée.

PORC—De différentes qualités, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
24 juin no. 17, rue du Commerce.

JAMBONS COUVERTS—10 boucauts en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
24 juin 17, rue du Commerce.

JAMBONS à l'usage des familles mis expressément en sacs; il est de première qualité; à vendre par LAYET & AMELUNG,
24 juin 17, rue du Commerce.

THES—22 caisses thé Young Hyson, en magasin et à vendre pour clore une consignation, par
24 juin LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

SAINDOUX—656 barillets saindoux de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Genl. Wayne et à vendre par
24 juin YORKE & FRERES, 65 rue du Camp.

JAMBON de Cincinnati, fumé—57 boucauts parcôtes, 23 do épaules; 27 do partie de derrière, en magasin et à vendre par
24 juin LAYET & AMELUNG, 17 rue Com.

ESCLAVE EN MARRONAGE.

UNE négresse nommée MATHILDE, âgée de 13 à 14 ans, partie depuis 20 jours. Elle est toujours sale et n'a pas de mouchoir à la tête ordinairement; elle a l'air méchant, les yeux vifs et le front avancé. 20 piastres de récompense à celui qui la logera en prison ou qui la remettra à son maître, chez Mr Canonge, restaurateur, rue de Chartres. DUPUY.
24 juin—12—3pe

A LOUER—Une domestique de maison
JOS. BARTHET,
17 juin—3 no 30, rue Toulouse.

Course de l'Eclipse.

DIMANCHE, 25 juin, plusieurs courses auront lieu entre des chevaux de mille. Elles commenceront à 4 heures et demie. Entrée de la course, gratis.
Carrollton, 23 juin

PERDU hier matin, un billet tiré par John Reynolds, à l'ordre du soussigné, daté du 6 juin courant, de la somme de $560, payable à 13 mois et paraphé par Wm Christy, notaire public. Je n'ai point endossé ce billet. Celui qui le trouvera est requis de le laisser à la buvette de l'Arcade ou à celle de la Bourse, encoignure St-Louis et Chartres.
24 juin—1 JAS. C. WILSON.

DEMANDE DE PLACE—Un jeune homme très capable, et qui a déjà été employé en cette qualité, désire trouver une place d'économe à la campagne, ou une place en ville pour conduire les travaux d'ouvriers. Il peut donner des preuves de ses capacités et sur sa moralité. S'adresser par lettre adressée E. A., au bureau de cette feuille. 24 juin—2

A LOUER—Quatre excellens travailleurs, conducteur de dray, presser, etc. et propres à tout. S'adresser immédiatement au no 119, rue St. Louis.
24 juin—3

LARD—En débarquement du steamer Général Wayne, 30 barils Lard fumé; 130 do Farine, 100 do Maïs en grain, 20 paires Jambons de Venaison, Beurre, Graisse, &c à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.
24 juin No. 18 rue Poydras.

UNE Assemblée générale de tous les Pompiers de la Nouvelle Orléans, aura lieu Lundi 26 courant à 8 heures, chez M. Kent's, (ci-devant Hôtel Richardson), rue Conti, pour prendre des arrangemens pour célébrer l'Anniversaire de l'Indépendance Américaine.

John Hoey,	Foreman de la Pompe	No.	1
Benj. Cassey,	do	do	2
Chas. Dire,	do	do	3
Jas. Jullé,	do	do	4
Saml. E. Kip,	do	do	5
Michael Hurley,	do	do	6
J. Van Schaick,	do	do	7
L. D. Guiennié,	do	do	8
L. Malard,	do	do	9
H. Guyol,	do	do	10
Wm. Bateman,	do	do	11

S. Toby, directeur de la compagnie de Tuyaux.
John Page, do de Protection. 24 juin—3

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à
24 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

CHAMPAGNE, HOCK, et autres vins, à vendre par [illegible] LE BLANC & CO.

Ventes à l'Encan.

PAR P. A. GUILLOTTE.

(Vente renvoyée.)

IL sera vendu, mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin, dans le terrain de Mr Pierre Cailleau, rue de la Commune, vis-à-vis l'hôpital, 14 Mulets de choix, arrivés par la goëlette Cora, venant de Matamoras. 27 juin—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mardi, 27 du courant, à leur magasin d'encan, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Levée, il sera vendu

2	caisses	des Indes assorties.
1	do	Mousselines imprimées.
1	do	Coton.
1	do	Toile écrue.
1	do	Parapluie. Coutil Russie, &c., &c.

Aussi, Bottes, Souliers et Brodequins.

Et à Midi précis,

200 paniers Anisette fine.

20 caisses Dantzick, Kirshwasser, Liqueurs fines.

6 caisses Saucissons de Lyon et autres groceries.

27 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps AUJOURD'HUI mardi, 27 du courant, à quatre heures de l'après-midi, au coin des rues Marais et Ursulines, les Meubles meublant ladite maison. Voyez l'Abeille de samedi passé.

Conditions, comptant. 27 juin

PAR M. BARNETT, Sen.

IL sera vendu à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, jeudi prochain 29 juin, à la folle enchère de Mrs. T. Journet, L. D. Depoorter, et Tachon, F. Imbert, et A. Dardel, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente; les lots de terre suivants, qui leur ont été adjugés le 22 mars passé, par M. Barnett, Sen. encanteur, savoir:

1o. Six lots de terre désignés par les Nos. 42 à 47; de l'ilet No. 4, et adjugés à Mr. T. Journet.

2o. Quatre lots de terre désignés par les Nos. 23 à 26 de l'ilet No. 1, et adjugés à Mr. L. Depoorter.

3o. Un lot de terre désigné par le No. 11 de l'ilet No. 2, et les lots Nos. 17, 18, [illegible] l'ilet No. 4, adjugés à Mr. A. Tachon.

4o. Les lots de terre Nos. [illegible] de l'ilet No. 2, et les lots Nos. 7, 8 et 9, ilet No. 7, et les lots Nos. 13 à 15 de l'ilet No. 9, adjugés à Mr. F. Daubert.

5o. Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No. 2, adjugés à Mr. A. Dardel.

Le tout conformément au plan dressé par J. J. Pilié, député arpenteur général, en date du 10 mars 1837, et déposé en l'étude de Jh. Cuvillier, not. pub.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront datés du 22 mars 1837.

Les actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, Mardi, le 27 juin, à 11 heures, à leur magasin d'encan, 8 caisses de Percales blanches 5/4, pour compte et au risque de E. Claine qui n'a pas rempli les conditions de la vente et n'a pas [illegible] 24 [illegible]

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndics.

IL sera vendu par ordre de l'honorable cour de district, jeudi, 27 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la faillite de messrs Tourné & Beckwith, les esclaves suivans, abandonnés par eux à leurs créanciers, savoir:

SARAH, âgée d'environ 31 ans; MARY, de 25 ans, ses deux enfans; ROBERT âgé de 22 ans, et LYDIA, âgée d'environ 16 ans.
22 juin—6 24,28,6,13,20,27.

Mairie de la Nlle-Orléans.

PAR F. DUTILLET, Encanteur

CONFORMEMENT aux résolutions du conseil, avis est donné que vendredi 30 du courant, à midi, à la bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des boulets nécessaires pour les travaux de la première municipalité, pendant six mois, à dater du premier juillet prochain, sera adjugée au rabais par l'encanteur susdit.
Le 21 juin 1837. D. PRIEUR, Maire.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu, à l'enchère, jeudi 6 juillet mil huit cent trente sept, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, par ordre des syndics de Wm T. Thompson et W. T. Thompson & Cie, les propriétés décrites ci après, acquises le 3 janvier dernier, par M. Philip Power et M. Maunsel Perks, qui n'ayant pas rempli les conditions de la vente, seront tenus responsables de toute perte sur les prix des dites propriétés.

1. Tous les droits, titres et intérêts de W T Thompson à un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Washington, contenant 640 arpens, plus ou moins.

2. Tous les droits, titres et intérêts de W T Thompson & Cie. à un certain morceau de terre situé dans la même paroisse, contenant 640 arpens, plus ou moins.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, à dater du 3 janvier dernier, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque, portant intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés pardevant Wm Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 juin—8

PAR BACH ET CALHOUN.

LUNDI 3 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 mai 1837, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Barbara Ehrgetten, décédée femme de Jean-Michel Pollingmaier.—Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, dans le triangle formé par les rues Felicité, St. James, et St. Jean Baptiste, et désigné sous le No. [illegible] du No. 30, ayant mesure française, 60 pieds de face sur la rue St. James, et 145 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1, 2, 3, [illegible] [illegible] No 5, et 176 pieds 5 pouces sur la ligne divisant le faubourg Annonciation, et celui des Religieuses, [illegible] comme sur le plan qui sera exposé lors de la vente; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot.

Conditions de la vente, quart comptant, et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, sur la propriété vendue jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente pardevant Joseph B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 mai

RESIDENCE D'ETE.

LE prix des pensions et logement pour la saison de résidence de St. Joseph.

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 00
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	30 00
Diners, par jour	1 00
Diners pour les visiteurs et invités	1 00
Déjeuner et Souper, (chaque)	75c.
Logement	
Nourriture pour domestique par mois	

ROBERT ARMSTRONG.
St. Joseph, 1 mai 1837. 17 juin—1m

AU PUBLIC—Un individu nommé Peter Kaiser ayant été arrêté pendant la nuit du 20 courant, qui avait un propre avec [illegible] [illegible] M. Thorp, Sharp ou Phelps, [illegible] dont les noms ne sont pas connus. [illegible] [illegible] au haut du fleuve, à que [illegible] [illegible] 24) milles de la Nouvelle Orléans. [illegible] [illegible] avec la plus grande satisfaction par le soussigné.
PAUL BERTUS,
24 juin [illegible]

LES actionnaires du Canal du Lac Borgne, sont invités à passer au bureau de la compagnie, encoignure Craps et Champs Elysées, depuis 10 heures jusqu'à 2, pour signer leurs titres.
M. MARIGNY,
20 juin—8 Secrétaire.

MADAME BOYER,

PROFESSEUR DE PIANO ET HARPE,

A l'honneur de prévenir les DAMES de la Nouvelle Orléans, qu'elle a reçu de PARIS une HARPE, qu'elle désire vendre.
Rue Royale, no 166. 22 juin—3

AVIS—Le Dr Doussan a transporté son domicile rue des Français, No. 11, entre Victory et Esplanade, près de l'116 et de la Monnaie. 17 juin—6

GRAISSE—300 barillets Graisse en tinettes, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO.
24 juin No 14 rue Poydras.

ESPECES en demande, par
24 juin ROBINSON & Co.

LARD—120 boucauds Lard de Cincinnati, pièces côtés, jambons et épaules, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
24 juin No. 14, rue Poydras.

ON demande à acheter un dessinateur [illegible] pour une famille; on désire qu'il soit sans défaut; un bon prix sera donné en s'adressant au bureau de l'Abeille. 22 juin—3

BOIS DE CYPRE A VENDRE—Quarante mille pieds de bois de cypre, de première qualité, en débarquement sur le [illegible] vis à vis la rue Natchez; à vendre à bon marché pour du comptant. S'adresser sur la Levée au no [illegible] de la Commune. 22 juin—3

MM. B Lacand, Jean Dansie, Samuel D. Dixon, acquéreurs de terrains à la [illegible] du faubourg Jackson, propriété [illegible] [illegible] [illegible] juillet prochain, ils ne se sont pas conformés à leur adjudication et [illegible] leurs ventes chez Jh. Cuvillier, notaire, leurs terrains seront revendus à leur folle enchère par M. M. Barnett, sen. encanteur. 22 juin—4

TREMAUX—Libraire et marchand de papiers, rue Royale no 163, près Toulouse.

Vient de recevoir une riche choix de papiers de tenture français à la mode, blanc sur gris et fond sur fond glacé et mat du meilleur goût.

Une collection de [illegible] pour salles, salons et cafés, tels que bataille d'Austerlitz, jardin et parc français, chasses, caravanes, vue des environs de Rome, et autres.

Des Devants de cheminée, assortis, papier pierre, marbre pour corridor, [illegible], glacé et mat de divers couleurs, ciels à rosaces et ornement au différentes couleurs de fond avec bordures pareilles. Une grande quantité de bordures de différentes largeurs très riches de différens prix. Toutes ces marchandises venant directement des manufactures, lui permettent d'être libéral sur les prix. Il offre en outre une quantité d'ouvrage nouveaux de nos meilleurs auteurs contemporains.

Une collection de Dictionnaires de poche en différentes langues.

Collection du Manuel Encyclopédique.

Livres classiques élémentaires, à l'usage des écoles.

Papier à écolier, ardoises, plumes et encre.

Un nouveau catalogue dont il [illegible] disposition des personnes abonnées à son cabinet de lecture, qui vient d'être considérablement augmenté. Les personnes qui voudraient s'abonner peuvent en faire la demande par la poste. 22 juin

IL a été perdu avant hier soir, à sept heures, au faubourg Lafayette, un portefeuille contenant 2 billets de cinq piastres, plus un billet de [illegible], payable au 11 janvier 1838, créé par L. Canonge, à l'ordre de A. Rivière. Il est expressément défendu de l'escompter, le paiement en étant arrêté.

Celui qui l'aura trouvé est prié de remettre le billet à ordre, au restaurant de M. L. Canonge, rue de Chartres, no 119, ou à M. Rivière, faubourg Lafayette. Il pourra garder l'argent pour récompense. 24 juin—3

AVIS—A une assemblée du sous-comité nommé par le comité de l'Association de "1776" il a été résolu qu'avis public soit donné dans les journaux pour inviter toutes les sociétés de cette ville à se joindre à la célébration du 61me anniversaire de

NOTRE INDEPENDANCE NATIONALE.

Et que celles des sociétés qui désirent se réunir à cette célébration aient à en donner avis audit comité de l'arrangement, à l'Arcade de Banks, d'ici au 27 courant. Par ordre,
THOS LAYTON, secrétaire.
24 juin

PIASTRES—On demande des piastres, pour lesquelles on donnera le plus haut prix, chez
G. R STRINGER.
24 juin No. 5 rue Royale.

WHISKEY—450 barils rectifié et commun, à vendre par 24 juin G. DORSEY, 44 N Levée.

MAIS EN SAC—1200 sacs première qualité de Maïs, en débarquement et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
juin 22 No. 18 rue Poydras.

FARINE—100 barils Farine à vendre par
[illegible] G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.